



## COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

21 Août 2015

L'assemblée générale s'est tenue, le Vendredi 21 août 2015, à 11 heures  
Chez Madame Françoise MICOLLE , à LYON.

6 membres de l'association étaient présents:

Le Président de l'Association : Jean- Pierre FRACHON

La Trésorière/secrétaire : Martine ROBBE

Et 3 membres adhérents : Françoise MICOLLE , trésorière adjointe chargée de la vérification des comptes de « Growing in Nepal », Michel MONTIGNE, Eliane RANGEARD

15 personnes avaient fait parvenir leur bon pour pouvoir.

Après avoir remercié les participants, le président rappelle en préambule le but et les objectifs de l'Association.

L'assemblée Générale de ce jour concerne l'année 2014 ;

Il précise que les comptes de l'Association népalaise : GROWING IN NEPAL, sont arrêtés le 14 juillet (année comptable du 15/7 au 14/7) et que l'année scolaire se déroule au Népal, de Mai à Avril.

L'Association compte pour l'année 2014 une trentaine d'adhérents individuels, 3 entreprises nous soutiennent régulièrement ATALANTE, AZUR FORMALITES, ET LA TRIBUNE DE NICE, ainsi qu'un Collège : MASSILLON à Clermont-Ferrand.

### I - Vie de l'Association GROWING IN NEPAL :

Anita Bhusal, notre responsable népalaise, nous a fait le point sur nos actions à Sallyan, concernant les résultats scolaires des enfants parrainés :

Les élèves à qui nous apportons notre soutien font d'excellents progrès dans leurs études. Leurs livrets scolaires de 2014/2015 montrent de bons résultats. Nos élèves et leurs parents, savent maintenant que l'école permettra à ces enfants de prétendre à un avenir meilleur.

Au cours de l'année scolaire 2014/2015 les résultats de nos élèves scolarisés, à l'examen final de l'année sont les suivants :

Sur les **28 élèves** que nous soutenions pendant l'année scolaire 2014-2015, **6** ont obtenu d'excellents résultats, **4** ont obtenu de bons résultats, **7** bien et les **8** ont atteint un niveau convenable et 3 passent le SLC.

(tableau des résultats en annexe)

Ces élèves se répartissent comme suit : 14 filles et 14 garçons

D'une manière générale, tous les élèves suivent de classes en classes, et pour ceux qui ont redoublé, ils ont ensuite réussi.

Quelques exemples :

**Bibas K.C.** (85% à son examen final), **Santosh K.C.**, **Samina Gurung** et **Sundar Adhikari** ont de très bons résultats, ils sont les premiers de leurs classes.

Roshan B.K. et Susmita Adhikari sont les deuxièmes de leurs classes.

Subash K.C et Binita Gurung sont les troisièmes de leurs classes.

Rajan Malla a aussi un bon résultat, 74%.

Il est utile de rappeler que tous étaient des enfants qui n'avaient aucun avenir professionnel, sachant qu'ils sont issus de familles extrêmement pauvres et démunies. Nous remercions les enseignants pour leur investissement.

L'Association peut être fière d'avoir de tels résultats.

Pour l'ensemble de ces **28** élèves nous avons pris en charge les fournitures scolaires, livres, cahiers, uniformes, sacs de classe, frais

d'admission dans leurs écoles respectives etc.... . Nous avons également payé leurs frais de scolarité et leur couverture médicale

Suivi des élèves : Nous renouvelons la demande à Arjun, pour qu'il continue de les rencontrer et pour fixer avec eux leurs objectifs. Il doit aussi les inviter à réfléchir sur une orientation professionnalisante.

L'AG de 2013 souhaitait que l'aide soit continuée durant les études supérieures avec obligations de résultats.

Ce qui est confirmé cette année. Le parrainage d'un enfant en études supérieures à Pokhara coûte 850 € /an.

Si tous nos enfants parrainés continuent leurs études, comme nous le souhaitons, les besoins de l'Association seront toujours plus élevés.

Notre Président, Jean-Pierre FRACHON, a fait une visite à Salyan en octobre 2014.

La question s'est posée quant au développement touristique du district.

Les habitants cherchent une solution pour augmenter le passage des touristes dans leur belle région et ainsi apporter du travail aux habitants. (Développement de chambres d'hôtes)

Grandir au Népal ne peut que les encourager, mais l'Assemblée Générale décide cependant que notre mission doit se consacrer uniquement aux enfants et à leur scolarité.

En ce qui concerne nos 5 professeurs, dont nous payons une partie du salaire, 2000 roupies par mois, sur 10 mois,

La décision est prise d'augmenter cette participation à compter du 15 juillet 2015 à 2500 roupies /mois (\*22 €)

Krishna qui aidait Anita lors de ses « inspections » à Salyan, a cessé son activité au sein de notre Association depuis le 17/7/2015

Anita demande 15000 roupies/mois (\*132 €) sur 13 mois. (Actuellement 9000 roupies) puisqu'elle fait en partie le travail de

Krishna. Nous lui demandons les détails de son emploi du temps avant de revoir son salaire.

*\*Change décembre 2015 : 1 roupie = 0.00882*

## II – comptabilité de l'Association GROWING IN NEPAL

Vous trouverez ci-après le tableau des dépenses à SALYAN : **tableau 1**

Et le tableau des dépenses du bureau de Katmandou (Growing in Népal) **tableau 2**

Ces tableaux retracent la comptabilité népalaise entre le **15 juillet 2013 et le 14 juillet 2014**.

Les comptes sont attestés officiellement par un audit népalais.

Françoise Micolle suit attentivement les dépenses et nous transmet ses conclusions chaque année. Nous la remercions vivement.

(Le taux de change en juillet 2014 était de : 1 roupie népalaise = 0.0076 euros)

### Tableau 1

	<b>ROUPIES</b>	<b>EUROS</b>
Frais inscriptions écoles et examens	196 654	1495
Uniformes pulls et chaussures	187 676	1426
Dépenses diverses (objets de toilettes, petits repas)	34 389	261
Livres cahiers et papeterie	153 162	1164
Photos (pour dossiers)	1 960	15
Aide médicale (enfants parrainés et autres villageois)	37 350	284
Porteurs (indemnités pour le transport du matériel)	23 000	175
Matériel pédagogique et mobiliers (pour 4 écoles)	124 100	943
Salaires (complément salaires pour 5 instituteurs x 20 000 roupies)	100 000	760
Frais de déplacements/nourriture/logement ANITA	82 310	626
Construction (fin des travaux Lycée Pragetisheed)	200 000	1520
<b>TOTAUX</b>	<b>1 140 601</b>	<b>8669</b>

Tableau 2

DEPENSES ADMINISTRATION DE GRANDIR AU NEPAL

	Roupies	euros
Loyer de l'office (6000 RS)	72 000	548
Taxe d'habitation office	2400	18
Taxes gouvernementales	11650	88
Taxes locales	3240	25
Audit (vérification des comptes)	9000	68
Abonnement post office	750	6
Abonnement mobile	4000	30
Abonnement internet	6000	46
Réparation ordinateur et imprimante	6500	49
Papeterie et photocopies	13147	100
Dépenses diverses	7235	55
<b>Sous-total</b>	<b>135 922</b>	<b>1033</b>
Salaires ANITA : 9000 RSx13= 117 000		
Salaires KRISHNA : 4000 RSx12 = 48 000	<b>165 000</b>	<b>1254</b>
<b>TOTAL</b>	<b>300 922</b>	<b>2287</b>

TOTAL DES DEPENSES :

SALYAN : 1 140 601 roupies soit 8 669 euros (en 2012/2013 : 9 210 euros)  
 KATMANDOU : 300 922 roupies soit 2 287 euros (en 2012/2013 : 2 330 euros)  
**Au total : 1 441 523 roupies soit 10 956 euros (en 2012/2013 : 11 540 euros)**

III – Dons reçus par l'Association GRANDIR AU NEPAL en 2014

Donateurs	2012	%	2013	%	2014	%
individuels	6360	-18.25	5100	-19.81	<b>5640</b>	<b>+10.59</b>
entreprises	1900	97.92	2930	54.21	2290	-21.84
Exceptionnels	8760	-5.49	4351	-2.78	540	-1.25
Construction lycée						
	17020	-14.36	13431	-21.09	8470	-36.94

La baisse des dons individuels de 2012 et 2013, ne s'est pas ressentie en 2014 (+10%)

Par contre on note une baisse de 20 % des dons des entreprises donatrices.

Les dons exceptionnels pour les travaux du Lycée sont quasiment terminés.

Un membre de notre association nous pose la question de savoir si nous sommes d'accord de recevoir des legs. Le Président répond que, en toute légalité, toute association peut recevoir des legs.

Il faut rappeler qu'aucune dépense n'est faite par GRANDIR AU NEPAL, en France, (hormis les frais bancaire et internet) et que la totalité des dons est destinée à l'Association Népalaise.

**Nous avons transmis en 2014 : 11 000 euros.**

Séisme :

A l'heure où se déroule notre Assemblée Générale 2014,

Nous pouvons largement parler du séisme qui a ravagé le Népal le 25 avril et le 12 mai 2015

Il y a eu 9000 morts et plus de 22000 blessées gravement. Environ 800 000 (huit cents mille) maisons sont totalement ou partiellement détruites. Des milliers d'animaux (nécessaires à l'alimentation) sont morts (vaches, Buffalo, chèvres etc.) Les régions vraiment frappé par le séisme sont : Sindupalchowk, Gorkha, Dholakha, Nuwakot, valley de Katmandou, Kavre, Rasuwa (vers Lantang).

A Salyan, certains murs des bâtiments d'écoles se sont effondrés : Ecole de Luera et Sallery. L'école de Luera sera réparée par

l'Association FIFADJI. (En Août 2014, cette association a réalisé une mission de prévention sur l'hygiène corporelle et alimentaire et réalisé des soins médicaux sur le secteur de Salyan et en particulier à Luera).

A Luera, Sallery, Baraha il faudra refaire les murs très fissurés. Ils seront protégés par des bâches, avant la mousson et seront réparés ensuite.

Les dons ont afflué sur le compte de grandir au Népal, nous avons pu envoyer de l'argent – en toute sécurité - par l'intermédiaire d'Arjun, rentré au Népal quelques jours avant le séisme.

Il nous a d'emblée donné des nouvelles de Salyan et nous a rassuré sur les conséquences immédiates de ce séisme.

Mais, comme beaucoup de Népalais, il s'est investi dans un village ravagé par le séisme : Sindupalchowk

L'achat de tentes, couvertures, et de nourriture pour l'ensemble de la population, puis l'équipement en vêtements et matériel scolaire pour 75 enfants.

A ce jour, nous avons fait parvenir sur le compte de l'Association Népalaise la somme de 5 500 € destinés à ces différentes aides.

### CONCLUSION

Une nouvelle année scolaire a commencé (le 1<sup>er</sup> mai), et nous souhaitons une bonne réussite à tous nos enfants parrainés ainsi qu'à l'ensemble des élèves du district, malgré les aléas qui perdurent suite au séisme.

Nous encourageons également la communauté éducative à les suivre avec vigilance et enthousiasme.

Grâce à la générosité de nos adhérents et à la poursuite de la mise en place de la contribution des touristes d'ATALANTE, nous pouvons continuer à œuvrer pour la scolarité de ces enfants, et leur permettre d'étudier dans des conditions décentes.

Le Président et les membres présents à cette Assemblée Générale remercient l'ensemble des donateurs, ainsi qu' Arjun et Anita qui permettent un échange constant et sérieux entre « GROWING in NEPAL » et « GRANDIR au NEPAL ».

FAIT A BESANCON, le 21 Août 2015

Le Président,

J.P FRACHON

**PROCES VERBAL**  
**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
en date du 21 août 2015

Le 21/08/2015 à 11 heures, les membres de l'association GRANDIR AU NEPAL se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à LYON, chez Madame MICOLLE Françoise, sur convocation du Président, L'assemblée est présidée par Jean-Pierre FRACHON, Mme ROBBE est désignée en qualité de Secrétaire et Françoise Micolle, en qualité de scrutateur.

La feuille de présence a été émargée en entrant en séance.

Conformément aux statuts, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La convocation adressée aux membres
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée,

Et rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

- Rapport moral du Président
- Rapport d'activité 2014
- bilan financier
- votes des-dits rapports et bilan
- Quitus au Président
- Election du bureau
- Prévisionnel d'activités 2015
- Question diverses

Le président donne lecture de son rapport, puis il ouvre la discussion. Diverses observations sont échangées, puis, il est passé au vote des résolutions figurant à l'ordre du jour ;

### **PREMIERE RESOLUTION :**

L'assemblée générale reconnaît comme parfaitement valable la convocation qui lui a été adressée et renonce à toute nullité de ce fait.

**CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX : résolution adoptée à l'unanimité**

### **DEUXIEME RESOLUTION :**

Extrait des comptes Exercice 2014

Dons reçus en 2014	8 070.00 €
Frais bancaires + souscription parts sociales	70.57 €
Frais site internet	35,14 €
Frais de courrier + tampon encreur	105.42 €
Dons transmis à GROWING IN NEPAL	11 000 €

En tenant compte du solde créditeur au 31.12.2013 , soit 7 035.29 €, le nouveau solde créditeur s'élève à **3 894.16 €** au 31.12.2014

Il a été déposé sur le compte de l'association ouvert auprès du CREDIT MUTUEL pour être transmis à GROWING AU NEPAL au cours de l'année 2015, en fonction des besoins.

**CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX : résolution adoptée à l'unanimité**

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée donne Quitus au Président – pour l'année 2014- du transfert des fonds vers le Népal réalisés en espèces (afin d'éviter les frais de transferts bancaires) par le biais de membres de l'association française ou Népalaise qui se rendent sur place et qui nécessitent en amont, l'établissement de chèques de GRANDIR AU NEPAL au bénéfice des intéressés, à savoir :

CH N° 27252	3 000 €	03/03/2014	Transfert via Arjun Bhusal
CH N° 27254	2 000 €	03/03/2014	Transfert via Arjun Bhusal
CH N° 27256	4 000 €	21/07/2014	Transfert via association FIFADJI
CH N° 27258	2 000 €	17/10/2014	Transfert via Mr Albert Crocombert

L'assemblée remercie les intermédiaires.

**CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX : résolution adoptée à l'unanimité**

## **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale donne quitus au Président et au Trésorier et les remercie pour le travail effectué.

### **CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX : résolution adoptée à l'unanimité**

Rien d'autre ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à .. et le présent procès-verbal clos et signé après lecture

Le Président

la secrétaire de séance,

le scrutateur,

J.P FRACHON

M.ROBBE

F.MICOLLE

*Association Loi 1901 – enregistrée à la Préfecture du Puy de Dôme sous le n° 0632020717  
Siège social c/o Jean-Pierre FRACHON - 8, rue de Rothimard 63400 – CHAMALIERES*

*Président : Jean-Pierre FRACHON*

## **RAPPORT DU PRESIDENT** à l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le **21/08/2015**

Chers Membres,

L'assemblée générale a été convoquée en assemblée ordinaire afin d'approuver les comptes des exercices clos le 31/12/2014. Comme lors des exercices précédents les sommes reçues par GRANDIR AU NEPAL sont collectées et reversées en fonction des besoins à GROWING IN NEPAL qui nous transmet chaque année un bilan de la situation arrêtée au 31/03 de chaque année, conformément aux lois en vigueur au Népal. Le transfert s'effectue toujours par l'intermédiaire d'émissaires se rendant au Népal et les sommes sont remises en main propres à ARJUN, le responsable de l'Association Népalaise.

### **Exercice du 01 janvier au 31 décembre 2014**

dons reçus par GRANDIR AU NEPAL pour l'année 2014 : 8 070 € (consignés nommément sur un listing)

Extrait des comptes Exercice 2014

Dons reçus en 2014	8 070.00 €
Frais bancaires + souscription parts sociales	70.57 €
Frais site internet	35,14 €
Frais de courrier + tampon encreur	105.42 €
Dons transmis à GROWING IN NEPAL	11 000 €

Le solde créditeur, qui s'élève au 31/12/2014 à **3894.16 €** est consigné sur le compte de l'Association ouvert au CREDIT MUTUEL, en attente d'utilisation,

En conclusion du présent rapport, il vous est demandé de bien vouloir approuver les résolutions qui vous seront proposées.

A BESANCON, le 21 Août 2015

Le Président,

Jean-Pierre FRACHON

***Association Loi 1901 – enregistrée à la Préfecture du Puy de Dôme sous le n° 0632020717  
Siège social c/o Jean-Pierre FRACHON - 8, rue de Rothimard 63400 – CHAMALIERES***